BARÈME GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS INCLUSES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement **Honoraires fixes de gestion à hauteur de 3 euros TTC par mois(accès extranet)** **Envoi des éléments de revenus fonciers : 90 € TTC/an**	**9,6%**	**10,8%**	
En % HT de l'encaissement	***8 %***	***9 %***	
Mise en place du mandat de gestion :	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Gestion des paiements du locataire : relances en cours de mois pour les sommes en cours, relation locataire pour mise en place prélèvement SEPA ou virement bancaire	●	●	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Réponse aux demandes du locataire : demandes courantes, relation organismes (CAF, Visale)	●	●	
Assurance locative et Attestation entretien : demandes annuelles des attestations	●	●	
Traitement du congé du locataire : contrôle de la validité du congé locataire, acceptation, réévaluation de la valeur locative de votre bien à la sortie du locataire	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	
Gestion des provisions pour charges : estimer les provisions, répartir entre les locataires, effectuer la régularisation	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire (envoi mensuel des compte-rendus de Gestion)	●	●	
Gestion du paiement des appels de fonds au syndic	●	●	
Versement mensuel des fonds perçus	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 300 € TTC	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des impayés : en cas de défaut de paiement par les débiteurs et en cas de difficultés quelconques, entreprendre toutes démarches amiables, mise en place d'un plan d'apurement	●	●	190 € TTC par dossier
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	❍	●	220 € TTC par dossier
Gestion administrative des sinistres assurance multirisques propriétaire non occupant (PNO) ou dommages affectant les parties privatives ou communes : déclaration du dossier, suivi, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	❍	●	220 € TTC par dossier
Représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis avec les entreprises et suivi des travaux.	❍	❍	Vacation
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique des travaux (supérieur à 1500 € TTC) : vérification du logement, proposition de travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des Travaux	❍	●	4 % TTC du montant des travaux TTC + temps passé à la vacation
Visite conseil (pré-état des lieux, conseils de valorisation, évaluation patrimoniale)	●	●	220 € TTC
Permis de louer (formulaire, gestion du dossier avec l'organisme local référent)	❍	●	60 € TTC
Délivrance du congé du locataire	❍	●	60 € TTC
Diagnostics (analyse du dossier, commande de diagnostics, analyse de compte-rendu, propositions travaux)	❍	●	60 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	❍	❍	250 € TTC

Vacations diverses : **108 € TTC / heure déplacements inclus**
Envoi de documents par la poste : **3,8 euros TTC par courrier envoyé à la demande**

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
❍ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

L'Immobilier Nouveau
23, rue Charles De Gaulle
25 120 Maîche
Tél 03.81.64.16.08.
ag2435@century21france.fr

Barème
Honoraires Location

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte(1) et Meublée(1)

Le mandataire percevra une rémunération conforme à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et conformément aux dispositions du décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

A - Honoraires à la charge du locataire :

Plafonnement réglementaire des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue »

Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8,00 € TTC
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € TTC

B - Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation	1.20 € TTC / m²
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8,00 € TTC
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € TTC

**Ces honoraires seront révisés chaque année dans les mêmes conditions que celles fixées par l'article 3 du décret n°2014-890 du 1er août 2014.*

SAS au capital de 10 000 € SIRET 522 173 947 00014 RCS Belfort Carte Professionnelle CPI 2502 2018 000 030 334
Caisse de Garantie : Galian Smabtp T : 200 000 € - G : 160 000 € - S : 420 000 €
TVA Intra-communautaire : FR 80 522 173 947
Séquestre BPBFC - IBAN : FR76 1080 7000 0732 2216 7539 356 - BIC : CCBPFRPPDJN
CHAQUE AGENCE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANTE